

IR 2017 : l'IFI s'invite dans la campagne



Alors que l'ISF PME a disparu et en attendant une hausse à 25 % de l'avantage fiscal, la collecte IR fut très contrastée pour les gérants. Les détails et les résultats de la collecte IFI exceptionnelle.

Habités des changements législatifs pratiquement chaque année, les professionnels de l'investissement en fonds fiscaux ont vécu néanmoins une campagne de fin d'année particulièrement mouvementée. Si les modifications de la loi de finance 2018 ne concernaient pas directement les spécialistes de l' **IR** , la fin de l'ISF PME a largement perturbé leur collecte. D'autant plus avec la possibilité offerte au dernier moment de proposer, cette année seulement, des solutions de défiscalisation de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Au final, **375 M€** ont été levés au titre de l'IR par la petite vingtaine de gérants ayant répondu à CFNEWS. À noter que deux collecteurs importants sur ce créneau, Vatel Capital et Alto Invest, ont préféré rester discrets sur leurs chiffres cette année. À périmètre constant, le montant progresse de 9,5 %.

Idinvest fait le trou

Cette tendance cache de très grandes disparités entre les acteurs. **Idinvest** confirme sa place en haut de l'échelle en réunissant 75 M€ (+ 47 %), devant **Siparex** (30 M€, + 54 %), également avec une offre 100 % FCPI (XAnge Innovation). Les financiers de l'innovation (FCPI) semblent avoir bénéficié d'un certain regain d'intérêt, illustré par l'augmentation notable de la collecte des quatre plus importants d'entre eux, dont Seventure (+ 40 % à 25,4 M€) et **Ardian** (+ 53 % à 23 M€). Juste derrière, Isatis a pour sa part connu une campagne « un peu moins dynamique que l'année dernière, avec un certain attentisme des clients un peu perturbés par la nouvelle loi de finance. » Un sentiment très partagé par les autres sociétés de gestion, évoquant pour certaines les interrogations voire la grande confusion des distributeurs.

Top 5 des FCPI IR 2017

en M€



Idinvest	75
Siparex	30
Seventure	25,4
Ardian	23
Isatis	19

Les gérants de FIP ont davantage souffert, à commencer par **ACG Management**, spécialiste des FIP insulaires. L'investisseur basé à Marseille, dont le directeur général a quitté récemment ses fonctions, a réuni **27,5 M€**, ce qui le place toujours dans le trio de tête et premier dans les FIP, mais voit sa collecte diminuer de 43 %. **iXO**, autre acteur méridional, le talonne avec une offre FIP classique (26,7 M€, - 11 %). En l'absence de données de la part de Vatel, deux autres spécialistes de l'investissement insulaire, **Apicap** et **InterInvest**, se distinguent, encadrant **Alliance Entreprendre**, stable à 14,5 M€. Apicap et **InterInvest** ont saisi l'opportunité donnée aux contribuables métropolitains de profiter de l'avantage fiscal de 38 %, réservé jusqu'à présent aux seuls habitants ultramarins. Le premier continue de cibler des sociétés réunionnaises, alors que le second a lancé un véhicule ayant vocation à investir aussi bien aux Antilles, en Guyane que dans les océans Indien et Pacifique.

Top 5 des FIP IR en 2017	en M€
ACG Management	27,5
iXO	26,7
Apicap	15
Alliance Entreprendre	14,5
InterInvest	12,2

Si la fin d'année 2017 réunissait théoriquement contribuables à l'IR et anciens assujettis à l'ISF, transformé en **IFI**, assez peu de gérants ont commercialisé des fonds pour ces deux catégories. Certains en effet n'étaient pas sûrs que le dispositif fonctionnerait, d'autres ont simplement manqué de temps. Idinvest fait partie de ceux ayant profité de cet effet d'aubaine en rouvrant un FCPI utilisé pour la dernière campagne ISF et collectant ainsi **15 M€**. Positionné historiquement davantage sur l'ISF, **123 IM** n'a pas manqué l'occasion, proposant naturellement son offre FIP/FCPI éligible à la fois à la réduction d'IR et d'ISF. Au point de lever davantage au titre de ce futur impôt sur la fortune immobilière soit **17,4 M€** (contre 12,5 M€ en IR).



Taux de réduction porté à 25 %

Les professionnels des fonds fiscaux sont entrés dans une année « blanche », sans l'habituelle campagne du printemps. Pour la fin d'année en revanche, **l'augmentation prévue du taux de réduction à 25 % de l'IR (contre 18% actuellement)**, dont le décret d'application est attendu dans les prochains mois, semble porteur d'espoir, même si le plafond des niches fiscales restera fixé à 10 000 €. Autre sujet d'inquiétude, le plafonnement de l'ensemble des frais des véhicules fiscaux, décidé par décret en décembre 2016, à 30 % du versement du contribuable, qui menace l'équilibre financier de certaines structures. De quoi renforcer le mouvement vers les fonds non fiscaux et encourager les rapprochements d'équipes.